



UNION SPORTIVE LÉGUEVIN FOOTBALL

PLAQUETTE PARTENAIRE

Saison 2024 - 2025

➔ US LÉGUEVIN – LE CLUB

Officiellement créé en 1941 le club a déjà **83 ans** ! Son rayonnement s'étend au-delà de la région toulousaine grâce à **une équipe fanion qui jouer en R2** depuis la saison dernière, ainsi que la présence d'une équipe Féminine au même niveau Régional (R2 Féminine). Après ce bon travail sportif au niveau des seniors, ce sont désormais l'École De Foot et les jeunes qui sont en pleine expansion. Le club voit arriver de nouvelles catégories, notamment en foot loisir pour enfant et dans la préformation (jeunes de 14 à 19 ans). La progression du club au **niveau sportif et au niveau des licenciés nécessite une structuration organisationnelle et financière de plus en plus exigeante**. Le club espère pouvoir compter sur le soutien d'acteurs locaux avec de nouveaux partenariats collaboratifs et fructueux pour les différentes parties. »



➔ LES CHIFFRES CLÉS

- 432 LICENCIÉS** : Soit une hausse de 32 licenciés comparé à la saison précédente
- RENCONTRES SPORTIVES** : Plus de 150 rencontres sur l'ensemble de la saison
- BÉNÉVOLES** : 52 bénévoles éducateurs et dirigeants
- 2 LABELS ÉCOLE DE FOOT FFF** : « école de foot Jeunes » et « école de foot Féminin »
- DIVERSITÉ ET MIXITÉ** : 32 licences féminines et une journée foot adaptée « handicap »
- LES MATCH SENIORS** : 32 matchs de championnats à domicile + les matchs de coupes
- LES MATCHS JUNIORS** : 19 équipes – 274 joueurs – 70 réceptions à domicile
- LES MATCHS VÉTÉRANS/LOISIRS** : 2 équipes - 20 matchs à domicile
- LE TOURNOI USL** : Week-end de pentecôte – 2 jours – 100 équipes 1 500 personnes
- LE TOURNOI SIXTE** : 1 journée en juin – 16 équipes – 250 personnes
- LES LOTOS** : 6 à 7 lotos, 3 000 personnes, 25 000 € de lots achetés chez nos partenaires



DEVENIR PARTENAIRE

➔ LES BESOINS DU CLUB

- Achat de maillots et ballons pour les équipes
- Achat de tenues et d'équipements pour les bénévoles
- Achat de matériel d'entraînement et de match
- Achat de goûter et de collations d'après match
- Achat de matériel et frais d'arbitrage
- Organisation du tournoi de Léguevin
- Financement des formations et diplômes d'entraîneur
- Achat de matériel pour les événements
- Location de salles et terrains pour les intempéries
- Frais d'engagement dans les compétitions
- Frais de déplacement sur les tournois et voyages extérieurs



➔ LES FORMES DE PARTENARIAT

DON FINANCIER

Don numéraire en faveur du club pour couvrir les dépenses nécessaires au bon déroulement de son projet sportif et sociétal.

DON MATÉRIEL

Achat d'équipements textiles, de matériel sportif, de consommables, ou tout autres articles qu'achète le club au cours d'une saison.

COLLABORATION

Actions communes en faveur du club et de ses activités ; relais de communication, mise à disposition d'espace, prêt de matériel...

➔ LES ACTIVATIONS PROPOSÉES



Présence sur le site internet et les affiches



Publication sur les réseaux sociaux



Présence du Logo sur les maillots



Achats de coupons pour les lotos du club



Présence sur l'application interne du club

Présence sur les vidéos et la chaîne YouTube

Bâche publicitaire dans l'enceinte sportive

Activités ludiques pour les partenaires



INFOS PRATIQUES

➔ MÉCÉNAT

Si le don versé au club est libre de contrepartie, alors il entre dans le cadre du mécénat fait à une association d'intérêt général.

Si le bénéficiaire est **éligible au mécénat déductible**, le don ou l'achat ouvre droit à un avantage fiscal. En effet le donateur bénéficiera d'une réduction fiscale à hauteur de 60 % du dons versé. Dans la limite de 5% du C.A.

Exemples de coûts de revient après déduction fiscale :

DON	DÉDUCTION	COÛT DE REVIENT
500 €	300 €	200 €
1 000 €	600 €	400 €
2 000 €	1 200 €	800 €
5 000 €	3 000 €	2 000 €

➔ SPONSORING

Le sponsoring sportif est différent du mécénat dans la mesure ou celui-ci est un **outil marketing utilisé par les entreprise en échange d'une visibilité et de retombée positive sur l'image** et la communication de l'entreprise.

Ainsi le sponsoring ne donne pas le droit à une réduction fiscale mais par contre la somme du partenariat vient s'enregistrer dans les charges de la structure et sera donc **directement déduite du résultat net** de l'entreprise.

CONTACT

Loïs Jacquet – Président US Léguevin

lois.jacquet.31@gmail.com - 06.43.85.04.47



usleguevinfootball.fr



US Léguevin



[usleguevin](https://www.instagram.com/usleguevin)



LE PARTENARIAT IMAGÉE

